
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	: Sulfate de nickel hexahydrate		
Code Produit	: 227676		
Marque	: Sigma-Aldrich		
Usage du produit	: Pour des fins de recherche en laboratoire.		
Fournisseur	: Sigma-Aldrich Canada Co. 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA	Fabricant	: Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA
Téléphone	: +1 9058299500		
Fax	: +1 9058299292		
Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant)	: +1-703-527-3887 (CHEMTREC)		
Renseignements sur la préparation	: Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Organes cibles

Poumons

WHMIS Classification

D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par inhalation.
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit tératogène Produit cancérigène Sensibilisant respiratoire Produit irritant modéré de la peau Sensibilisant cutané Produit mutagène

Classification SGH

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4)
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4)
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2)
Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 2)
Cancérogénicité (Catégorie 1A)
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation (Catégorie 1)
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H302 + H332

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350

Peut provoquer le cancer.

H360D

Peut nuire au fœtus.

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201

Se procurer les instructions avant utilisation.

P261

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection.

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

HMIS Classification

Danger pour la santé:

2

Danger chronique pour la santé:

*

Inflammabilité:

0

Dangers physiques:

0

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Toxique en cas d'inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.

Peau

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.

Yeux

Provoque une irritation des yeux.

Ingestion

Toxique en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Formule : $\text{NiO}_4\text{S} \cdot 6\text{H}_2\text{O}$

Poids moléculaire : 262.85 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
Nickel sulphate hexahydrate			
10101-97-0	232-104-9	028-009-00-5	<=100%

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Condition d'inflammabilité**

Non-inflammable ni combustible.

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de soufre, nickel/oxyde de nickel,

Donnée d' explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

Donnée d' explosivité -sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Nickel sulphate hexahydrate	10101-97-0	TWA	0.100000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.100000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWAEV	0.100000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWA	0.050000	Canada. LEP Colombie Britannique

			mg/m3	
	Le nickel élémentaire et ses alliages contenant du nickel sont des carcinogènes du groupe 2B selon l'IARC. Les composés de nickel sont des carcinogènes du groupe 1 selon l'IARC L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
		LMPT	0.100000 mg/m3	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Fraction inhalable: la tranche granulométrique des particules en suspension dans l'air qui sont déposées où que ce soit dans les voies respiratoires et recueillies lors d'un échantillonnage de l'air à l'aide d'un appareil de sélection granulométrique qui : a) satisfait aux critères de sélection granulométrique établis par l'ACGIH; b) a un point de coupure à 100 µm à 50 pour cent d'efficacité.			

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection des yeux

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les

mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles techniques spécifiques

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	cristallin(e)
Couleur	bleu

Données de sécurité

pH	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'inflammation	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité	2.07 g/cm ³
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de soufre, nickel/oxyde de nickel,
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - Rat - 361 mg/kg

Inhalation CL50

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 2.48 mg/l

Dermale DL50

Donnée non disponible

Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation (GPMT) - Cochon d'Inde - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Génotoxicité in vitro - Humain - lymphocyte
analyse cytogénétique

Génotoxicité in vitro - Humain - lymphocyte
échange entre chromatides sœurs

Génotoxicité in vitro - Souris - lymphocyte
mutation dans les cellules somatiques mammifères

Génotoxicité in vitro - Hamster - embryon
Transformation morphologique.

Cancérogénicité

Cancérogène pour l'homme. Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC: 1 - Group 1: Cancérogène pour l'Homme (Nickel sulphate hexahydrate)

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Tératogénicité

Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

Inhalation - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Toxique en cas d'inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Toxique en cas d'ingestion.

Peau

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.

Yeux

Provoque une irritation des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Effets synergiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: QR9600000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Toxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT (US)**

Numéro ONU: 3077 Classe: 9

Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s. (Nickel sulphate hexahydrate)

Quantité à reporter (RQ): 100 lbs

Polluant marin:

Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG

Numéro ONU: 3077

Classe: 9

Groupe d'emballage: III

EMS-No: F-A, S-F

Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Nickel sulphate hexahydrate)

Polluant marin: No

IATA

Numéro ONU: 3077 Classe: 9

Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Nickel sulphate hexahydrate)

Information supplémentaire

Marquage matières dangereuses pour l'environnement nécessaire(2.2.9.1.10 ADR, Code IMDG 2.10.3) pour les emballages simples et les emballages intérieurs demballages combinés de marchandises dangereuses> 5 l pour les liquides ou> 5 kg pour les solides.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**WHMIS Classification**

D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Toxique par inhalation.
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit tératogène Produit cancérigène Sensibilisant respiratoire Produit irritant modéré de la peau Sensibilisant cutané Produit mutagène

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire**

Copyright 2015 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.
